

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Affiché le **19 DEC. 2022**
ID : 089-218902658-20221212-202237-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de L'Yonne
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération° 2022-37
Séance du lundi 12 décembre 2022

Afférent au conseil	: 15	Pouvoirs	: 1
En exercice	: 14	Absents excusés	: 1
Présents	: 13	Absents	: /
Date de convocation	: 06/12/2022	Date d'affichage	: 06/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 12 décembre à 19H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Pierre-Alain BOURDILLON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Jérôme DUHANOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Gil GONDET - Vincent MICHELET - Mickaël MONMUSSON - - Valérie PERON

Absents excusés : Joao PEREIRA DE MOURA pouvoir à Dominique TORCOL

Absents : /

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Objet : Décision modificative n° 2 au BP 2022

Provision d'une somme complémentaire de 3 000 € pour paiement du bus scolaire MONTIGNY LA RESLE / VILLENEUVE SAINT SALVES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE les opérations suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65 Article 65541 (contribution aux organismes) : + 3 000 €

Dépenses de fonctionnement) :

Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 3 000 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Publication ou notification le



Pour copie certifiée conforme
le Maire
Dominique TORCOL

